

Vendredi 21 juin 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aménagement numérique au Marsan : demain, le très haut débit

Le Marsan Agglomération et Orange signent une convention pour le déploiement de la fibre optique dans le Marsan.

Geneviève Darrieussecq, Présidente du Marsan Agglomération et **Gérard Krebs**, Délégué Régional d'Orange en Aquitaine, signent ensemble, ce vendredi 21 juin, une convention de suivi des déploiements du réseau très haut débit de fibre optique sur l'ensemble de l'Agglomération.

Cette convention vise à déployer la fibre optique jusqu'à l'abonné dans des conditions optimales. Elle permet, d'une part, de partager les modalités et le calendrier de déploiement du réseau à très haut débit (FTTH) d'Orange et, d'autre part, de se doter d'un outil de dialogue et de partage d'informations permettant aux collectivités territoriales d'accompagner efficacement le déploiement de ce réseau. Elle précise également le périmètre des investissements privés réalisés sur les fonds propres d'Orange. C'est donc une étape visant à optimiser l'articulation des investissements privés et publics dans un contexte national de maîtrise forte des dépenses.

Pour **Geneviève Darrieussecq, Présidente du Marsan Agglomération et Maire de Mont-de-Marsan** :
« *Le développement des infrastructures numériques est un enjeu majeur d'attractivité et de compétitivité pour notre territoire. Notre objectif est de participer au désenclavement des communes du Marsan, de renforcer l'offre de services numériques pour les entreprises et d'offrir un accès facilité à tous les usagers, particuliers, entreprises et administrations publiques* ».

Le projet d'aménagement numérique du Marsan

Sur les 18 communes composant l'Agglomération, un nombre non négligeable de zones d'ombre (blanches ou grises) persistent. 80 lignes ne disposent d'aucun service ADSL, et près de 900 lignes disposent d'un service dégradé inférieur ou égal à 512 Kbit/sec, seuil d'accès à une offre ADSL. Face à ce constat, Le Marsan a engagé en 2010 une réflexion approfondie en matière d'aménagement numérique, avec le soutien de la Région Aquitaine et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Les travaux conduits dans ce cadre ont permis d'établir un schéma territorial d'ingénierie des fourreaux d'attente de réseaux de très haut débit de fibre optique. Afin d'atteindre ces objectifs d'aménagement, désormais portés par l'opérateur, Le Marsan Agglomération s'engage dans une démarche de suivi et d'accompagnement du processus de déploiement de la fibre qui s'opérera entre 2015 et 2020

Les études techniques par site, auxquelles Le Marsan Agglomération sera associé, seront lancées par France Télécom-Orange dès 2014, tandis que les travaux de déploiement pourront commencer, par étape, d'ici fin 2015. Fin 2020, l'ensemble du territoire bénéficiera du très haut débit numérique.

Pour **Gérard Krebs, Délégué Régional d'Orange en Aquitaine** : "*cette convention avec la Communauté d'Agglomération du Marsan illustre notre volonté de travailler en partenariat avec les collectivités locales pour le déploiement de la fibre optique. L'aménagement numérique des territoires en très haut débit est un facteur décisif d'attractivité et de compétitivité pour le développement économique et social de notre région*".

Un déploiement national progressif

Après les efforts fournis par France Télécom-Orange pour l'aménagement numérique du territoire en haut débit, l'enjeu est désormais de réussir celui du très haut débit. Orange partage l'ambition des pouvoirs publics qui vise à déployer le très haut débit, libérateur des usages et facteur de compétitivité, sur tout le territoire.

L'ambition d'Orange est d'apporter la fibre optique d'ici 2020 dans 220 agglomérations incluant l'ensemble des grandes villes et des villes moyennes, représentant près de 60 % des foyers français.

C'est une enveloppe d'investissements de 2 milliards d'euros qui est consacrée à ce programme sur 2010-2015, tenant compte notamment des retours d'expérience des déploiements déjà réalisés.

Orange s'est impliquée aussi activement dans le Programme d'expérimentations Très Haut Débit du Gouvernement en prenant part dès aujourd'hui à quatre projets.

Conformément à la réglementation, Orange propose aux autres opérateurs FTTH une offre de mutualisation des réseaux fibre en dehors des zones très dense. Cette offre est ouverte à tous les opérateurs et a déjà été souscrite par Free, SFR et Bouygues Télécom laissant ainsi aux utilisateurs finaux le choix de leur fournisseur de services.

La fibre optique révolutionne les usages multimédia du foyer

Les débits de la fibre optique, jusqu'à 10 fois plus rapides que ceux de l'ADSL et atteignant jusqu'à 200 Mbit/sec favorisent l'émergence de nouveaux usages internet et multimédia à la maison. La capacité inédite des réseaux en fibre optique permet de répondre aux besoins des foyers de plus en plus gourmands en débit. En effet, avec la fibre, il est possible d'utiliser plusieurs écrans – télévisions en haute définition, ordinateurs, consoles de jeux – en simultané au sein d'un même foyer sans aucun ralentissement. Par ailleurs, la fibre offre également un débit montant très élevé, ce qui facilite des usages comme l'envoi de fichiers lourds, des services tels que le télétravail. Enfin, avec la fibre, de nouveaux services comme la télévision 3D, le Cloud gaming (jeux sans téléchargement et en réseau) qui est désormais disponible sur la TV d'Orange, deviennent une réalité.

État actuel de la couverture ADSL du Marsan



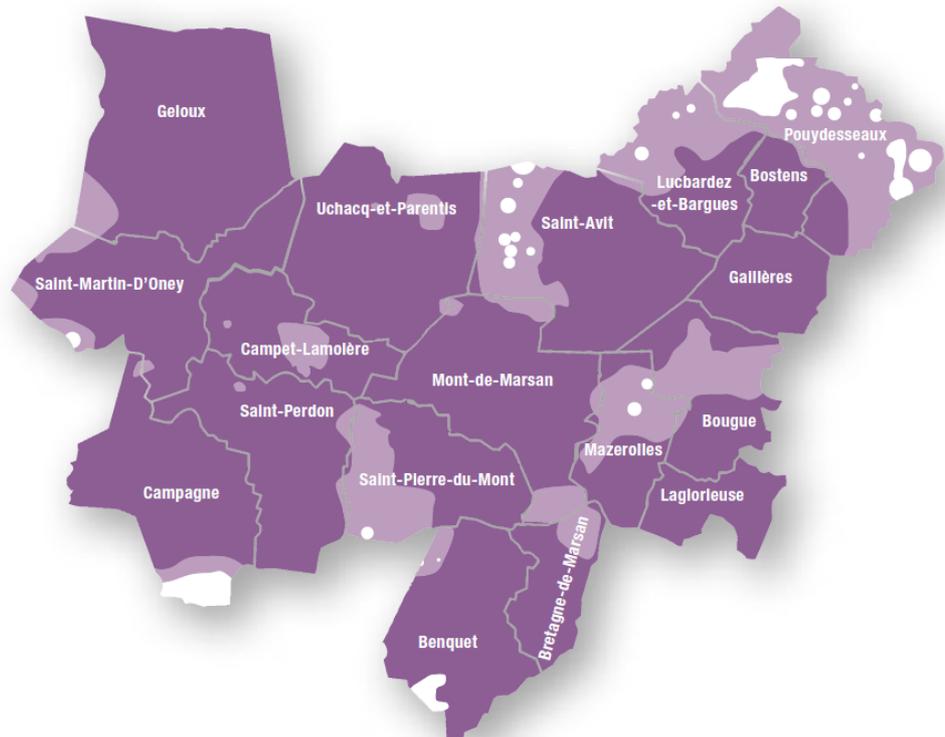
Couverture optimale



Couverture jusqu'à 512Kbits/s



Zone blanche



A propos d'Orange

France Télécom-Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 43,5 milliards d'euros en 2012 et 170 000 salariés au 31 mars 2013, dont 104 000 en France. Présent dans 32 pays, le Groupe servait près de 230 millions de clients au 31 mars 2013, dont 172 millions de clients du mobile et 15 millions de clients ADSL et fibre dans le monde. Orange est l'un des principaux opérateurs européens du mobile et de l'accès internet ADSL et l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales, sous la marque Orange Business Services.

Avec son projet d'entreprise « conquêtes 2015 », Orange s'adresse simultanément à ses salariés, à ses clients, à ses actionnaires et plus largement à la société dans laquelle l'entreprise évolue en s'engageant concrètement sur des plans d'actions. Ceux-ci concernent les salariés du Groupe grâce à une nouvelle vision des Ressources Humaines ; les réseaux, avec le déploiement des infrastructures du futur sur lesquelles le Groupe bâtira sa croissance ; les clients, avec l'ambition de leur offrir la meilleure expérience parmi les opérateurs grâce, notamment, à l'amélioration de la qualité de service ; et l'accélération du développement international.

France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur NYSE Euronext Paris (compartiment A) et sur le New York Stock Exchange. *Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) :* www.orange.com, www.orange-business.com, www.orange-innovation.tv ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange). *Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques déposées appartenant à Orange Brand Services Limited, Orange France ou France Télécom.*

Contacts presse :

Le Marsan Agglomération : Anne Marie Commenay / Auriane Houllier

Tél. : 05.58.46.61.55 – 06.81.83.73.98

anne-marie.commenay@lemarsan.fr

Direction Orange Sud Ouest : Jean-Maurice Bentolila

Tél : 05 56 53 34 08 - 06 08 07 49 85

jeanmaurice.bentolila@orange.com